

AMAP du Donjon

Produits bio issus de pommes à cidre

CONTRAT D'ENGAGEMENT SAISON 2020

Entre, *L'adhérent(e) de l'AMAP du Donjon,*

M. Mme.

Adresse :

Tél :

Courriel :

Et : *Mr Gérard THERMET, Producteur.*

68 chemin de la Guérinoterie, 78950 GAMBAIS

PLANNING DES DISTRIBUTIONS :

Les vendredi 20 mars, 19 juin, 11 septembre et 04 décembre 2020

PRODUITS CONCERNES Et TARIFS

- **Jus de pomme bio** : 2,00€ en 50cl et 3,00€ la bouteille de 75 cl.
- **Cidres bio, Brut et demi sec** : 4,00€ la bouteille de 75 cl.
- **Vinaigre de cidre bio** : 3,50€ la bouteille de 50 cl.
- **Apéritif de pommes bio** : 15,00€ la bouteille de 75 cl.
- **Alcool de cidre bio** : 20,00€ la bouteille de 20 cl.
- **Liqueur de noisettes** : 20,00€ la bouteille de 50 cl.
- **Liqueur 44, orange et café** : 20,00€ la bouteille de 50 cl

Engagements de l'adhérent(e) à l'Amap du Donjon

- Passer un minimum de 3 commandes d'au moins six bouteilles au total sur la durée de la saison
- Préfinancer la production par remise du chèque à l'ordre de « **Gérard THERMET** » et correspondant à chaque commande à l'AMAP au plus tard le jour de la distribution.
- Transmettre à l'AMAP sa commande au plus tard 2 jours avant les dates de livraisons prévues.

Engagements du producteur partenaire :

- Livrer les produits aux dates prévues, en fonction de la feuille de commande remise à l'AMAP du Donjon et au lieu de distribution: Le préau de l'école, derrière la mairie, 2 rue des Plantes, à Gressey, (78550), entre 18h30 et 19h30 - Etre transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), rupture de stocks et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à

Le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur